

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

14 Décembre 2018

OBJET : BP 2019 : Délégation Pistes Cyclables.

L'an deux mille dix-huit et le Vendredi quatorze Décembre, à quatorze heures, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Sabine BERNASCONI,
Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-
Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD,
Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Jean-Claude FERAUD,
Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD,
Valérie GUARINO, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA,
Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE,
Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI,
Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL,
Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT,
Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA,
Patricia SAEZ, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL,
Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Maurice DI NOCERA donne procuration à Solange BIAGGI,
Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA,
Jean-Noël GUERINI donne procuration à Jean-Pierre BOUVET,
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA,
Thierry SANTELLI donne procuration à Valérie GUARINO,
Evelyne SANTORU-JOLY donne procuration à Aurore RAOUX

ÉTAIENT ABSENTS :

Rébia BENARIOUA,
Haouaria HADJ-CHIKH,
Nicole JOULIA

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 14 Décembre 2018
ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

DÉLIBÉRATION

OBJET : BP 2019 : Délégation Pistes Cyclables.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique relatives aux pistes cyclables définies dans le rapport,
- d'approuver les mouvements d'affectations comme indiqués dans l'annexe 2 du rapport,
- d'autoriser le règlement de la cotisation annuelle aux « Départements et Régions Cyclables » ;
La dépense, d'un montant de 5 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.
- d'autoriser le règlement de la cotisation annuelle au « Comité d'Itinéraire EuroVélo8 » ;
La dépense, d'un montant de 10 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.
- de la passation, de l'exécution et du règlement des contrats nécessaires à la réalisation des opérations indiquées en annexe, selon les dispositions du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en vigueur et des CCAG correspondants,
- d'autoriser la commission permanente à se prononcer :
 - pour adopter, en cas de nécessité, des dispositions différentes ou complémentaires pour la passation de ces marchés dans le cadre des dispositions du Décret n° 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics en vigueur,
 - sur les autres conventions (ou leurs avenants) pouvant intervenir dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et des dispositions prises dans le cadre de la mise en œuvre des programmes du rapport,
 - sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002.

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à :
 - approuver les actions pour lesquelles il sera lancé une procédure de marché public correspondante,
 - signer tous les actes qui découlent des marchés et contrats, notamment ceux prévus par le CCAG Travaux, prestations intellectuelles, de fournitures courantes et de services lorsqu'ils s'inscrivent dans le montant de l'opération,
 - demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes annexés au rapport.
 - signer les demandes d'autorisation et les actes, relevant des dispositions légales et réglementaires, nécessaires aux opérations d'aménagement prises en considération ainsi qu'à leur entretien,
 - solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation de ces programmes,
 - signer les conventions de travaux avec les concessionnaires de réseaux lorsqu'il s'agira de réaliser des déplacements de réseaux nécessaires à l'exécution du programme de travaux, conformément aux modalités d'interventions définies par le Conseil départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée